

Un plan d'actions
opérationnel

Fiche action

4-3

Soutenir et développer les Tiers-Lieux

<p>OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'usage du véhicule et des transports, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail. • Proposer une alternative au travail à domicile et au travail nomade. • Contribuer à une meilleure conciliation des vies professionnelles et personnelles. • Encourager les échanges, les liens et les coopérations entre acteurs du territoire (salariés, auto-entrepreneurs, entreprises, porteurs de projet, chercheurs d'emploi, agents d'administration, ...). • Favoriser l'émergence d'initiative et d'innovation sur un modèle coopératif. • Contribuer à dynamiser un centre-ville ou à réhabiliter des bâtiments industriels ou historiques.
<p>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la promotion et la mise en réseau des tiers-lieux. • Accompagner l'émergence des tiers-lieux et favoriser leur essor.
<p>DESRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Pour soutenir et développer la création d'espaces de travail partagés et collaboratifs, porteurs de création, de production, de formation et vecteurs de lien social et de solidarité, l'Agglomération agit sur 2 axes :</p> <p>1/ Promouvoir et mettre en réseau les tiers-lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser et promouvoir les tiers-lieux existants, en s'appuyant sur leurs complémentarités, afin de répondre aux divers usages des salariés, des entreprises, des administrations, des acteurs associatifs. • Développer un réseau des tiers-lieux afin de mutualiser des services, expérimenter des pratiques nouvelles. • Favoriser la création de lieux de convivialité et de solidarité collaboratifs. <p>2/ Déployer et pérenniser les tiers-lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mettre à disposition des espaces communautaires et/ou municipaux, notamment dans le cadre de réhabilitation/réaménagement de bâtiments publics ou dans celui d'optimisation de services de proximité (médiathèques, espaces culturels/socio-culturels, résidences jeunes étudiants, ...). • Mobiliser les opérateurs privés et mettre en place des partenariats publics-privés (portage, animation). • Faire émerger, par des appels à projets, des initiatives visant à proposer un nouvel usage, temporaire ou pérenne, aux friches du territoire. • Encourager des réflexions et des expériences relevant de l'urbanisme transitoire (à usage éphémère et alternatif)
<p>RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)</p>	<p>Délégation « Développement économique et artisanat ».</p>
<p>RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)</p>	<p>Direction générale adjointe « Aménagement / développement économique » / Pôle développement économique et emploi.</p>
<p>PARTENAIRES ASSOCIÉS</p>	<p>Région Île-de-France, Caisse des Dépôts et Consignations, Essonne Développement, SNCF, acteurs économiques et associatifs du territoire.</p>